



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : revendications

Question écrite n° 76492

## Texte de la question

M. Philippe Nauche attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur les difficultés rencontrées par les retraités de l'artisanat et du commerce, difficultés dont l'Union nationale de retraités des professions indépendantes peut témoigner. Afin d'y remédier, l'UNRPI propose de revaloriser les pensions de bases en fonction de l'augmentation réelle du coût de la vie, de rehausser le minimum contributif jusqu'à 677 euros par mois dès 2010 et d'augmenter les pensions de réversion de base en le portant à 60 % de la pension principale. L'UNRI préconise également des mesures destinées à faire baisser les cotisations des retraités aux complémentaires santé afin que le plus grand nombre ne renoncent pas à certains soins. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il pense adopter afin de soutenir les retraités de l'artisanat et du commerce.

## Texte de la réponse

Les retraites servies par le régime social des indépendants sont gérées dans un cadre équivalent à celui du régime général. Elles sont ainsi revalorisées annuellement sur la base de l'inflation prévisionnelle de l'année en cours et d'un éventuel rattrapage au titre de l'année passée. Ces règles sont applicables à l'ensemble des régimes de retraite de base. Elles assurent le juste maintien du pouvoir d'achat des retraités. Le minimum contributif permet à toute personne disposant d'une carrière complète de toucher une pension totale supérieure à l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA). Cette garantie doit se comprendre en cumulant la pension de base et les retraites complémentaires. Pour cette raison, le minimum contributif, qui ne porte que sur la retraite de base, est inférieur d'environ 1 000 EUR au montant annuel de l'ASPA. La revalorisation du minimum contributif au niveau de l'ASPA, au-delà des problèmes de financement, modifierait la philosophie même du dispositif et ne semble donc pas réalisable. Enfin, le Gouvernement est attentif à la situation des retraités. Toute évolution dans ce domaine renvoie donc à une réflexion plus large qui doit pouvoir prendre sa place dans le cadre du rendez-vous 2010 sur les retraites.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Nauche](#)

**Circonscription :** Corrèze (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76492

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

**Ministère attributaire :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 avril 2010, page 4136

**Réponse publiée le :** 15 juin 2010, page 6603